

Pas de papiers, pas de tampons?

Laissez les personnes sans résidence légale avoir leurs règles dans la dignité.

*A la ministre fédérale Karine Lalieux, des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris;
Aux présidents et directeurs des 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale,*

Par cette lettre ouverte, dans le cadre de la Journée Internationale de la Femme 2022, qui se fonde sur les expériences de **personnes sans résidence légale**, nous demandons au ministre et aux présidents du CPAS d'inclure **les produits menstruels** dans la **carte d'Aide Médicale Urgente (AMU)**.

Ces dernières années, la **précarité menstruelle** a fait l'objet d'une grande attention médiatique. La 'precarité menstruelle' fait référence au fait que les personnes qui ont leurs règles n'ont pas accès à des produits de protection et/ou doivent faire des choix lorsqu'il s'agit d'acheter des produits de première nécessité. Les médias ont notamment évoqué le fait qu'aucune étude approfondie sur le sujet n'avait encore été réalisée en Belgique. Toutefois, il semble que la réduction de la taxe de 21 % à 6 % n'ait pas permis de trouver une solution pour de nombreuses personnes. Les acteurs commerciaux ont également pris le train en marche : en 2021, par exemple, Always a fait don de serviettes hygiéniques à des d'organisations sociales.

La pauvreté menstruelle n'est qu'un symptôme de la **pauvreté structurelle et de l'exclusion sociale**. Le fait de **ne pas disposer d'un titre de séjour valable** en Belgique en est une cause importante. Le fait de ne pas pouvoir acheter des produits hygiéniques n'est qu'une manifestation de nombreuses inégalités sociales profondément enracinées. La distribution de produits de protection n'est donc, bien que très nécessaire - Bruzelle a distribué 644 390 serviettes hygiéniques en 2021, soit presque le double de l'année précédente - également qu'une forme d'aide d'urgence. La lutte contre la pauvreté menstruelle doit être menée au niveau de la réduction de la pauvreté structurelle.

Le gouvernement wallon a annoncé cette semaine un projet pilote, prévoyant une enveloppe de 440 000 euros pour fournir gratuitement des produits menstruels aux personnes en situation difficile. La ministre de la lutte contre le pauvreté, Karine Lalieux, a également indiqué qu'elle souhaitait travailler sur un plan structurel. Le 'Vrouwenraad' et Caritas font plusieurs propositions (séparément), en résumé : exonération de la TVA



sur les produits menstruels ; fourniture gratuite dans les écoles, les pharmacies, les toilettes publiques et les organisations sociales ; remboursement des produits (durables) par la sécurité sociale ou l'assurance maladie ; éducation, sensibilisation et passage à des produits durables ; ressources supplémentaires par le biais des CPAS ; augmentation des revenus et des prestations pour les porter au-dessus du seuil de pauvreté européen.

En tant qu'association de lutte contre la pauvreté, Pigment asbl soutient ces exigences et ces mesures. Dans le même temps, nous demandons **que les personnes sans résidence légale ne soient pas oubliées**. C'est pourquoi nous demandons une mesure supplémentaire et spécifique à leur situation : **inclure le remboursement des produits menstruels dans la carte AMU**. Ce n'est pas encore le cas. Pour l'instant, ce remboursement devrait s'appliquer à tous les produits menstruels : des produits durables tels que les serviettes hygiéniques réutilisables et les coupes menstruelles aux produits jetables bien connus. Les conditions de vie précaires de nombreuses femmes sans résidence légale ne leur offrent pas toujours les conditions d'hygiène nécessaires pour utiliser des produits réutilisables.

Avoir ses règles n'est pas un choix. Permettre aux gens d'avoir leurs menstruations dans la dignité, et donc à un prix abordable, l'est.

le 8 mars 2022
Pigment asbl